

Affichage : le 21/06/2018

<p style="text-align: center;">Commission de Gestion des Compétitions Réunion du 20 juin 2018</p>

Présidence : M D. Hary

Présents : MM J. Hivart, J-C. Dagbert, C. Fournier, F. Poret, G. Flouret.

Excusé : M F. Petit.

Les informations données dans ce PV sont sous réserve des modifications qui pourraient être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours en District, Ligue, FFF, CNOSF....

La Commission après avoir pris connaissance du PV de commission du statut de l'arbitrage de notre District, du PV du Comité Directeur du 4 juin 2018, entérine les différentes infractions à nos RG dont elle a le contrôle :

Liste des clubs en 1^{ère} saison d'infraction envers l'article 9 de l'annexe 13 de nos RG :

Arc, Campagne les Hesdin, Coulomby, Ecques Heuringhem, Frencq, Hallines, Helfaut, Hemmes de Marck, Hesdin l'Abbé, La Capelle les Boulogne, Maresquel, Outreau US, Tubersent, Vallée du Bras de Brosne.

Ce qui entraîne une interdiction, au terme de la saison 2017/2018, d'accession pour l'équipe senior A de ces clubs si l'une d'elles était en position d'accéder au niveau supérieur.

Liste des clubs en 2^{ème} saison d'infraction envers l'article 9 de l'annexe 13 de nos RG :

Calais Entente, Guines Marais, Polincove, Renescure, Senlecques, Vallée de la Course, Wailly Beaucamp.

Ce qui entraîne la rétrogradation, au terme de la saison 2017/2018, au niveau inférieur de l'équipe senior A de ces clubs et ce quel que soit le classement de cette équipe senior A.

La Commission tient à rappeler que, quand une équipe est rétrogradée de façon réglementaire, par effet « domino » ou à sa demande, si cette équipe ne fait pas partie des mouvements prévus par le tableau des mouvements, elle accompagne les descentes sportives dues au tableau.

Elle acte les informations reçues des clubs suite aux messages affichés sur notre site :

Refus d'accession reçus à ce jour :

Blériot 3 en D5, Enquin les Mines 3 en D5, Théroouanne 2 en D5, Le Portel GPF en D5, Tatinghem 3 en en D5, Wavrans sur l'Aa 3 en D6, Blériot 4 en D7, accession interdite pour ces équipes au terme de la saison 2018/2019. Surques Escoeuilles 2 en D6 mais pour l'instant n'est pas concernée par une accession donc refus placé « en attente ».

Non réengagements reçus à ce jour :

Viel Hesdin 1 et 2, Le Portel AP 4

Demandes de rétrogradation reçues à ce jour :

Vaudringhem en D6, Bonningues les Ardres en D5, Le Portel AP 2 en D5, Senlecques en D6, Ostrohove 2 en D6, accession interdite pour ces équipes au terme de la saison 2018/2019.

Dissolution de club reçue à ce jour :

Aucune

Changement de nom :

Aucun

Fusion :

Calais FC Hauts de France (Calais Haut de France et Offekerque), transmis à la Ligue

Demande de changement de District reçue à ce jour :

Grand Fort Philippe Futsal pour intégrer nos compétitions, en attente de l'accord du District des Flandres

Demande d'affiliation reçue à ce jour :

Arques Futsal

nombre de descentes de D5	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
nombre de montées de D7	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
nombre de descentes en D7	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
nombre d'équipes pour 2018/2019	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
D7														
nombre d'équipes en 2017/2018	en fonction des engagements (9 groupes)													
nombre de montées en D6	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
nombre de descentes de D6	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
nombre d'équipes pour 2018/2019	en fonction des engagements													

Accessions :

En R3 (Ligue) : Oye Plage, Nortkerque, Attin.

En D1 : Nordausques, Blériot 2, Eperlecques, St Quentin Blessy, Etaples HV, Le Touquet 3, Boulogne ESL, Wimereux.

En D2 : Sangatte, Coulogne 2, Audruicq 2, Recques sur Hem 2, Bezinghem, Desvres 2, Conchil le Temple, Dannes, Montreuil 3, Condette, Ambleteuse.

En D3 : Vielle Eglise, Offekerque, Racquinghem, Wardrecques 2, Fruges, Théroouanne, Attin 2, Merlimont, Rang du Fliers, Equihen 2, Crémarest, Boulogne ESL 2, St Martin Boulogne 2.

En D4 : Marck 3, Frethun, Coulogne 3, Ardres 2, Tournehem 2, Eperlecques 3, St Omer US 4, Roquetoire 2, Gouy St André, Boisjean, Etaples HV 3, Isques, Boulogne USCO 3, Bonningues les Calais.

En D5 : Calais AS, Calais Pascal 4, Recques sur Hem 3, Nortkerque 3, Wizernes, St Martin au Laërt 3, Herbelles Pihem Inghem 2, Groffliers, Conchil le Temple 2, Bezinghem 2, Peures Zoteux, Boulogne Municipaux, Desvres 3, Equihen 3, Wissant, St Tricat 2, Elinghen.

En D6 : Frethun 2, Fort Vert 4, Offekerque 2, Guemps, Nieurlet, St Martin au Laërt 4, Wizernes 2, St Quentin Blessy 3, Roquetoire 3, Huby St Leu 2, Maresquel 2, Gouy St André 2, Verton 3, Etaples HV 4, Boisjean 2, Rang du Fliers 2, Desvres 4, Le Portel GPF 2, Boulogne Municipaux 2.

Descentes :

De R4 : Audruicq, Berck AS, Boulogne Aiglon, Calais Pascal 2, Desvres, Enquin les Mines, Guines ES, Hesdin, St Omer US 3, St Martin Boulogne.

DeD1 : Rinxent, Landrethun le Nord, Quiestède, Lumbres 2, Etaples AS 2, Le Portel St 3, Marquise, Samer.

De D2 : Guines Marais, Calais Beau Marais, Watten, Guines ES 2, Tatinghem 2, Hallines, Enquin les Mines 2, Berck AS 2, Créquy Planquette, Etaples AS 3, Hesdin l'Abbé, Boulogne Conti.

De D3 : Calais Entente, Calais Balzac, Calais SO, Calais Pascal 3, Longuenesse Mala Foot, Renescure, Hallines 2, Vieil Moutier, Vaudringhem, Auchy les Hesdin, Brimeux, Vieil Hesdin, Conteville Wierre Effroy, Le Portel AP2.

De D4 : Bonningues les Ardres, Polincove, Blendecques 2, Watten 2, Senlecques, Beaurainville 2, Wailly Beaucamp, Conteville Wierre Effroy 2, Vallée de la Course, Ostrohove 2.

De D5 : Sangatte 2, Calais SO 2, Calais Entente 2, Les Attaques 2, Boisdingham Zudausques Mentque Norbécourt, Polincove 2, Renescure 2, Vieil Moutier 2, Arc 2, Mametz 2, Coyecques, Merlimont 2, Vallée du Bras de Brosne, Wail, Samer 2, Le Touquet 4, Alincthun, Boulogne ESL 3.

De D6 : Calais SO 3, Calais Balzac 2, Oye Plage 3, Zutkerque, Audruicq 4, Balinghem, Tatinghem 4, Esquerdes 2, Hallines 3, Créquy Planquette 2, Vaudringhem 2, Théroouanne 3, Loison sur Créquoise 2, Grigny, Vieil Hesdin 2, Wierre au Bois, Frencq 2, Wailly Beaucamp 2, Colembert 2, Tournehem 3, Senlecques 2, Le Portel US 3, Conteville Wierre Effroy 3, La Capelle les Boulogne 2, Guines ES 3, Sangatte 3, Réty, Wimereux 4.

FEMININES :

Accède en R2 : Hesdin.

Retour de R2 : en attente des décisions de Ligue

FUTSAL :

Accessions :

En R2 Ligue : Sangatte.

En D1 : St Omer Futsal 2 (sous réserve du maintien de St Omer Futsal A en R2), Watten Futsal, Calais Union Fusal, Wimille Gazémetz.

Descentes :

De R2 : en attente des décisions de Ligue

De D1 en D2 : Wimereux Futsal, Rinxent Futsal, Montreuil.....

Champions Senior 2017/2018 :

D1	Attin
D2	Nordausques
D3	Sangatte
D4	Fruges
D5	St Omer US 4
D6	Wizernes
D7	Boulogne Conti 2
Futsal D1	Frethun Futsal
Futsal D2	Longuenesse futsal 2
Féminine D1	Hesdin
Féminine à 8	Calais Grand Féminin 3

JEUNES :

Accèdent en Ligue :

En 18 R2 : Coulogne.

En 17 R2 : Le Touquet.

En 16 R2 : Etaples AS.

En 15 R2 : Coquelles.

En U14 : Marck, Boulogne USCO, Etaples AS, St Omer US, Le Touquet.

Remis à disposition du District par la Ligue, si ces équipes se réengagent pour 2018/2019 :

D'U19 : toutes les équipes qui étaient cette saison en R1 ou R2.

D'U17 R2 : en attente de la Ligue

D'U16 R2 : en attente de la Ligue

D'U15 R2 : en attente de la Ligue

D'U14 : en attente de la Ligue

Champions Jeunes 2017/2018 :

U 18 Pré-Ligue	Coulogne
U 18 Elite	Campagne les Guines
U 18 Excellence	Watten
U 16 Pré-Ligue	Le Touquet
U 15 Pré-Ligue	Etaples AS
U 15 Elite	Samer
U15 Excellence	Landrethun le Nord
U 14 Pré-Ligue	Coquelles
U13 Pré-Ligue	Marck

Pour la saison prochaine tous les groupes jeunes seront nommés D1, D2, D3.... à la demande de la FFF.

Attention les engagements pour 2018/2019 seront fonction de la situation du compte club envers le District. Les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière vis-à-vis du District au 30 juin 2018, outre le blocage de la validation des licences se verront non engagés dans les compétitions (Ligue ou District) en application de l'article 77 de nos RG.

Il est demandé aux clubs utilisant le terrain/la salle d'une autre commune de fournir l'accord écrit de celle-ci en même temps que les engagements.

Il faut continuer à consulter votre messagerie sécurisée, car en cas de besoin nous n'utiliserons que celle-ci.

Les engagements 2018/2019 doivent être arrivés au District pour le 13 juillet 2018 mais vous n'êtes pas obligés d'attendre cette date limite !

Réunion pour les calendriers généraux en Ligue le 27/06/18.

Prochaine réunion le mercredi 25 juillet 2018 à 15H00.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de District dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des Règlements Généraux du District).

Le Président
D. Hary

Le Secrétaire
J. Hivart